

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 juin 2023
Rapporteur :
Madame Laurence VIGNON

N° 6

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 07/07/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 07/07/2023 (accusé de réception du 07/07/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération*

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

Conservatoire de musique - Grille tarifaire des droits d'inscription dès septembre 2023

Le Conservatoire Musique Théâtre de la ville de Quimper est amené à revaloriser le montant de ses droits d'inscription.

La tarification du Conservatoire se fait par application du quotient familial suivant, correspondant aux revenus indiqués pour une famille avec 2 enfants :

Tranche	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Quotient familial (CAF)	< 410 €	410 à 492 €	493 à 575 €	576 à 673 €	674 à 760 €	761 à 877€	878 à 1 061 €	1 062 à 1 411 €	1 412 à 1 704 €	1 705 à 2 561 €	> 2 562 €
Revenus mensuels	< 1230€	1 230€ à 1 476€	1 477€ à 1 725€	1 726€ à 2 019€	2 020€ à 2 280€	2 281€ à 2 631€	2 632€ à 3 183€	3 184€ à 4 233€	4 234€ à 5 112€	5 113€ à 7 683€	> 7 683€

Il est proposé au conseil municipal d'adopter les tarifs suivants à compter de septembre 2023 :

Concernant les tarifs 1 à 4 (avec application de quotient familial) :

Tranche 1 à Tranche 3 : pas d'augmentation

Tranche 4 à Tranche 6 : augmentation de 3%

Tranche 7 à Tranche 10 : augmentation de 6%

Tranche 11 : augmentation de 7%

Concernant les tarifs 5 à 6 (sans application de quotient familial) :

Augmentation de 6%.

La répartition des élèves par niveau de quotient s'établit ainsi pour 2023 :

Tranche	Nbr de familles	Pourcentage
T1	28	5,37%
T2	12	2,30%
T3	12	2,30%
T4	24	4,61%
T5	15	2,88%
T6	22	4,22%
T7	32	6,14%
T8	76	14,59%
T9	57	10,94%
T10	72	13,82%
Max.	171	32,82%
Total familles	521	100,00%

S'ajoutent à ceux-ci 72 élèves en classe CHAM du collège Max Jacob du quartier prioritaire.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'adopter la nouvelle grille tarifaire du Conservatoire applicable dès septembre 2023 ainsi que les dispositions tarifaires et administratives qui s'y attachent telles que décrites en annexe.